



POLICY 18.3

TERMS OF REFERENCE

SPECIAL ADVISORS

Approved by NC June 2020

POLITIQUE 18.3

MANDAT

CONSEILLERS SPECIAUX

Approuvé par le CN juin 2020

SPECIAL ADVISORS	
Background	<p>In the past, it was observed that the Territorial Army Cadet League Branches would benefit from a coordination function to liaise with the 'North of 60' League leadership and to assist/facilitate connections and support with potential sponsors and stakeholders, including the National Office and the appropriate RCSU. Accordingly, the Northern Affairs Special Advisor position was initiated in 2010 and has evolved since then.</p> <p>In recent years, the Board has benefitted from the recruitment and use of Advisors due to their skills and attributes in areas such as insurance, investments, governance and risk.</p>
Objectives	<ul style="list-style-type: none">• Share perspectives of their dedicated areas of expertise;• Discuss pressing issues encountered and provide advice on possible solutions;• Include all stakeholders with discussions to create and exploit a synergy of operations and partnership; and'• Attend Executive Committee, National Council and Board meetings to provide firsthand information on their areas of expertise and relay pressing issues and successes.

Historique	<p>Par le passé, on a observé que les divisions territoriales de la Ligue des cadets de l'Armée pourraient bénéficier d'une fonction de coordination pour se concerter avec la direction de la Ligue "North of 60" et pour aider et faciliter les relations et le soutien des sponsors potentiels et des parties prenantes, incluant le bureau national et l'URSC appropriée. En conséquence, le poste de conseiller spécial des affaires nordiques fut initié en 2010 et il a évolué depuis.</p> <p>Au cours des dernières années, le Conseil a bénéficié du recrutement et de l'utilisation de conseillers en raison de leurs compétences et de leurs attributs dans des domaines tels que l'assurance, les investissements, la gouvernance et le risque.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Partager les points de vue de leurs domaines d'expertise respectifs ;• Discuter des problèmes urgents rencontrés et fournir des conseils sur les solutions possibles;• Inclure toutes les parties prenantes dans les discussions visant à créer et à exploiter une synergie d'opérations et de partenariats ; et• Assister aux réunions du Comité exécutif, du Conseil national et du Conseil d'administration afin de fournir de l'information de première main sur leurs domaines d'expertise et de transmettre les enjeux urgents et les réussites.



Issues to be Explored and Analyzed	As determined by The Executive Committee
Implementation Methodology	The Special Advisors will implement a methodology that will maximize electronic communication. If a face-to-face meeting is required, the National Office will be notified and will seek funding approval from the Executive Committee. Funding may not be readily available, and as such, the utilization of teleconference, Skype, Face Time or other video conference methods are to be explored first. It is expected that the Special Advisors meet and/or contact all key stakeholders.
Reporting Requirements	As determined by the Executive Committee
Work Plan	Special Advisors are to review the Terms of Reference once per year to ensure that they remain viable with the initial intent of providing League assistance with emphasis on liaison, facilitation, coordination, advocacy and positive reinforcement of all key stakeholders.

Problèmes à explorer et à analyser	Tel que déterminer par le comité exécutif
Méthodologie de mise en œuvre	Les conseillers spéciaux mettront en œuvre une méthodologie qui maximisera la communication électronique. Si une réunion en personne est nécessaire, le bureau national en sera avisé et obtiendra l'approbation financière du comité exécutif. Le financement pourrait ne pas être facilement disponible, donc l'utilisation de la téléconférence, Skype, Facetime ou d'autres méthodes de vidéoconférence sont à explorer avant. Il est prévu que les conseillers spéciaux rencontrent ou communiquent avec toutes les parties prenantes principales.
Exigences en matière de rapport	Tel qu'il en est déterminé par le Comité exécutif.
Plan de travail	Les conseillers spéciaux devront réviser leurs termes de référence une fois par année pour s'assurer qu'ils demeurent viables quant à l'intention initiale de fournir de l'aide à la Ligue en mettant en avant la liaison, la facilitation, la coordination, la défense des intérêts et le renforcement positif de toutes les parties prenantes principales